

UPHV KYPSELI

kypseli PARTAGER TRAVAILLER VIVRE

Livret d'accueil du résident

Nous vous souhaitons la bienvenue au sein de l'Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes.
L'UPHV, intégrée au pôle Bien vivre de l'association Kypseli , accueille 20 personnes. A travers ses différentes structures et services implantés sur le territoire Angevin, l'association œuvre en faveur, de l'accompagnement, de la protection et de la qualité de vie des personnes en situation de handicap.

Le présent livret d'accueil vous est remis conformément aux dispositions de la loi du 2 février 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociales. Comme le prévoit cette loi il vous sera également remis :

- Le règlement de fonctionnement
- La charte des droits et libertés de la personne accompagnée
- Le contrat de séjour
- Le projet d'établissement
- Le projet associatif

Ce livret a pour objectif de vous présenter l'UPHV, ses missions, son organisation et les modalités de votre accueil.

Sommaire

1 Présentation de Kypseli

2 Organigramme

3 Localisation

4 Journée type

5 Activités

6 Les accompagnements proposés

7 Procédure d'admission

8 Frais d'hébergement en établissement

9 Vos droits

10 Visite de l'UPHV

1. Présentation de Kypseli

Kypseli, dont l'ancienne dénomination était AAPAI (Association Angevine de Parents et d'amis d'adultes en situation de handicap), est une Association loi 1901 à but non lucratif. Elle est issue elle-même de l'AAPEI, Association de Parents d'Enfants Inadaptés, qui a été créée en 1962 pour gérer d'abord des établissements d'enfants (en particulier l'IMP de la Chalouère à Angers), puis des établissements d'adolescents (IMPRO) puis des établissements d'Adultes (ESAT, Centre d'Activités de Jour, Foyers d'hébergement...).

Face au développement du secteur "adultes", il est opportun, de fonder une association indépendante, l'AAPAI qui a vu le jour en 1986 et devient Kypseli en 2019. Depuis janvier 2023, Kypseli a fusionné avec l'AAHMA, (Association d'Aide aux Handicapés Mentaux Adultes)

Comme toute association, elle est composée de membres (parents et amis d'adultes en situation de handicap) réunis en Assemblée Générale et elle est gérée par un Conseil d'Administration qui nomme un Bureau dont est issu le Président.

KYPSELI, C'EST:

- 50 ans d'existence
- 600 adultes en situation de handicap accompagnés
- 200 Salariés
- 14 établissements & services
- 90 bénévoles

2. Organigramme

Association Kypseli

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président	Dominique Richard
Vice - président	Bernard Briodeau
Trésorier	Jean-Marie Laucoin
Secrétaire	Bernard Baranger
Membres	Jean-Jacques Bouttereux Marie-Pia Humeau Mariyannick Le Säec

DIRECTION GÉNÉRALE
Grégoire Dupont

PÔLE RÉUSSITE PROFESSIONNELLE
Hervé Remy

PÔLE BIEN VIVRE
Christophe Blais

ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENTS

FH de Chemillé
Directeur adjoint : Stéphane LHOMMEDE

FH et SAVS Renforcé de St Barthélemy-d'Anjou
Cheffe de service : Céline RODAYER

SAVS
Cheffe de service : Coralie KINDT

Foyer de vie & SAESAT
Adjointe de direction : Céline CADOT

Hébergement du Foyer de vie
Cheffe de service : Emmanuelle HERTER

FH et UPHV de La Possonnière
Cheffe de service : Céline RODAYER



Zoom sur l'UPHV
→ La Possonnière
→ Page suivante

2.1 L'équipe de l'UPHV



Directeur
Mr BLAIS Christophe



Directeur adjoint
Mr LHOMMEDE Stéphane



Cheffe de service
Mme RODAYER Céline

ÉQUIPE ÉDUCATIVE



Coordinatrice
Émilie Verdier



Françoise
CHAILLOU



Anaïs
CHARTIER



Mélanie
DELALANDE



Émilie
DURAND



Yann
JEGOUIC



Marylène
MBIADA

SURVEILLANTS DE NUIT



Denise
MARTINIER



Leîla
MASSE



Steeve
CHEVALIER

AGENTS D'ENTRETIEN



Leîla MASSE

3. Localisation et Accès

3-1 Localisation sur le territoire Angevin

18 rue de la Mairie 49170 La Possonnière



3-2 Localisation dans la Possonnière :

L'UPHV est situé au cœur du village, avec tous les commerces et services à proximité.

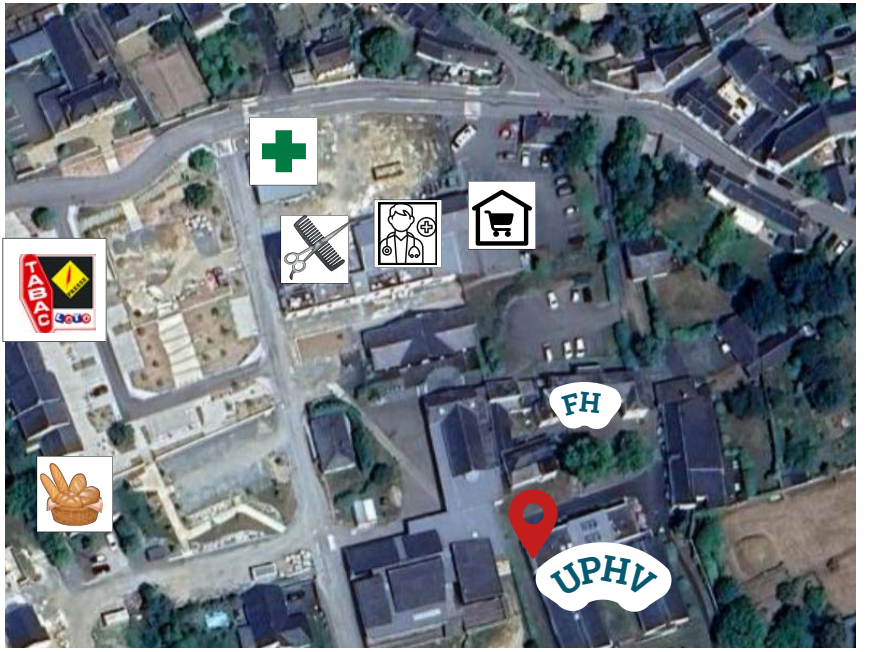

- Pôle santé
- Pharmacie
- Supérette
- Coiffeur
- Bar tabac
- Boulangerie
- Gare à 10 min à pied

4. Journée type

Voici une journée type au sein de l'UPHV :

LE MATIN

8h – **10h** Lever et petit-déjeuner

Douche

10h – **11h30** Activités proposées par l'équipe et l'animateur

12h – **13h30** Repas

L'APRES-MIDI

14h – **17h** Activités proposées par l'équipe et l'animateur

17h – **19h**

Préparations du repas .

Passage à la lingerie.

Douche

LE SOIR

19h – **20h** Repas

Avant & après les repas

Participation à la vie collective de l'uphv.

20h Temps en autonomie

5. Activités

Les activités proposées sont multiples et s'inscrivent dans les projets personnalisés des résidents en tenant compte de leurs attentes. Elles peuvent être individuelles, collectives et inclusives afin de favoriser l'épanouissement et le lien social de chacun.

LES ACTIVITÉS A L'UPHV

- Activités manuelles
- Jeux de société
- Atelier cuisine
- Musique
- Lecture

LES SORTIES

- Bowling
- Visites culturelles
- Spectacles
- Marche
- Sport







6- Les accompagnements proposés



Un accompagnement personnalisé

Chaque résident bénéficie d'un accompagnement **adapté à ses attentes et à ses besoins.**
Votre projet d'accompagnement est co-construit avec l'équipe éducative et réactualisé régulièrement après votre arrivée.

Les domaines d'accompagnement



Santé



Citoyenneté



Inclusion sociale



Vie quotidienne



Administratif et budgétaire



Un travail en partenariat

L'accompagnement peut se faire en lien avec :

La famille



Un proche



Les partenaires



Les mandataires judiciaires



Assurance (Obligatoire)

Chaque résident doit souscrire à une assurance responsabilité civile afin de couvrir les éventuels dommages causés accidentellement à autrui.

7- Procédure d'admission

1. L'admission au sein de l'uphv est possible pour les personnes disposant d'une notification MDA

↓

Liste d'attente

↓

2. L'admission est prononcée par le directeur des établissements de Kypseli.

↓



3. Dans le mois de votre arrivée, vous signez votre contrat de séjour.

↓

4. Élaboration de votre projet d'accompagnement dans les 6 mois qui suivent votre entrée.



8-Frais d'hébergement en établissement



Habiter à l' UPHV représente un coût.

Qui paie ?



Vous

(la personne accueillie)

Vous participez financièrement selon vos ressources.

\+



Le département

Peut contribuer aux frais grâce à l'aide sociale.



Important

Vous gardez toujours de l'argent pour vous

Cet argent sert aux :  Vêtements  Loisirs....

Que comprennent les frais d'hébergement ?



Le logement



Les repas

L'électricité & l'eau



L'entretien des espaces communs



L'accompagnement par les professionnels



La mise à disposition du matériel



9 -Vos droits

Conseil de vie sociale



C'est quoi ?

C'est une réunion où les représentants des résidents, familles et des salariés peuvent donner leur avis et faire des propositions en lien avec le fonctionnement de l'établissement.

- **Réunion 3 fois/an**

Droits à l'image

Le foyer peut vous prendre en photo pendant des activités.



Vos photos sont utilisées avec votre accord.



Boîte des plaintes et réclamations

Elle se trouve dans l'espace collectif et est mise à disposition des personnes accueillies ou de leur proche afin de signaler un dysfonctionnement et/ou un mécontentement.



10 . Visite de l'UPHV

Une chambre



Le salon



La terrasse



Le jardin



La salle d'activités





kypseli PARTAGER TRAVAILLER VIVRE

Kypseli
28 rue de la Gibaudière
49124 Saint Barthélemy d'Anjou
02 41 43 54 22
contact@kypseli.co